

NATUREPARIF
84 rue de Grenelle
75007 PARIS

Organisation du colloque

« Biodiversité et Politique : comment convaincre, comment agir, comment valoriser nos actions »

Cahier des charges

Lot n°2 « Technique »

ARTICLE 1. PRESENTATION DE NATUREPARIF

Née de la volonté de la Région Ile-de France et de l'Etat, Natureparif est une association de loi 1901 qui a pour objet la mise en place et la gestion d'un système d'observation sur les écosystèmes et leur évolution en termes de biodiversité, de ressources naturelles et géologiques, de patrimoine naturel et d'impact du changement climatique, pour l'ensemble du territoire d'Île-de-France. Elle constitue un outil d'analyse et de suivi permanent permettant notamment d'éclairer les politiques publiques sur les thématiques qu'elle recouvre.

Dans ce but, elle crée, développe, gère et met à jour une base de données susceptible d'être intégrée aux différents systèmes d'informations géographiques régionaux. Elle peut également conduire des opérations d'expérimentation et d'inventaires et développer des outils et des actions de communication, de sensibilisation et des supports de formation. Elle pourra commanditer des recherches dans le domaine de la biodiversité. Elle réalise, ou fait réaliser, des bilans, synthèses, enquêtes, documents rédigés, graphiques et cartographiques, multimédias sur la base des différents éléments d'information scientifique et technique, mis à disposition par les différents partenaires et professionnels concernés. L'association favorise les échanges entre les différents acteurs publics, associatifs et privés intervenant dans son champ de compétences. Dans cet objectif et pour renforcer l'accueil du public l'association pourra également acquérir et gérer un espace d'accueil du public.

ARTICLE 2. CONTEXTE DE LA DEMANDE

A l'occasion de l'Année mondiale de la biodiversité, Natureparif, l'agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, et le Comité français de l'UICN s'associent pour organiser un colloque destiné aux élus, au personnel des collectivités locales et aux « praticiens » de l'environnement sur le thème : « Biodiversité et Politique : comment convaincre, comment agir, comment valoriser nos actions ». Cette manifestation réunira environ 450 personnes.

ARTICLE 3. OBJET DE LA PRESTATION

La présente consultation porte sur la prise en charge de l'ensemble des aspects techniques lié au colloque « Biodiversité et Politique : comment convaincre, comment agir, comment valoriser nos actions » qui aura lieu les 4 et 5 mai 2010. Le colloque aura lieu au Musée du Quai Branly.

Le déroulé de l'évènement se fera de la manière suivante :

| <i>Timing</i> | | <i>Mardi 4 mai 2010</i> | |
|----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Tranche Ferme | | | |
| Matin | | | |
| 8h30 | Accueil | | |
| 9h | Discours d'ouverture | | |
| 9h30 | Première plénière | | |
| 11h | Pause café | | |
| 11h20 | Deuxième plénière | | |
| Déjeuner | | | |
| 13h00 | Buffet | | |
| | | Tranche Conditionnelle n°1 | Tranche Conditionnelle n°2 |
| Après midi | | | |
| 14h | Troisième plénière | | Troisième plénière |
| 15h45 | Pause café | | Pause café |
| 16h00 | Quatre Ateliers | | Quatrième plénière |
| 18h | Fin des quatre Ateliers | | Fin de la quatrième plénière |
| | | <i>Mercredi 5 mai 2010</i> | <i>Mercredi 5 mai 2010</i> |
| Matin | | | |
| 8h30 | Accueil | | Accueil |
| 9h | Restitution des Ateliers | | Cinquième plénière |
| 9h30 | Quatrième plénière | | |
| 11h | Pause café | | Pause café |
| 11h20 | Conclusions | | Sixième plénière |
| Déjeuner | | | |
| 13h00 | Buffet | | Buffet |
| Après midi | | | |
| 14h | / | | Septième plénière |
| 15h45 | | | Pause café |
| 16h00 | | | Huitième plénière |
| 18h | | | Fin du colloque |
| OPTION - Mardi 4 mai 2010 | | Cocktail | |
| 19h00 | | | |

NATUREPARIF prend à sa charge la location de l'ensemble des espaces nécessaires à la réalisation de l'évènement.

ARTICLE 4. DESCRIPTION ET CONTENU DE LA MISSION

Le prestataire retenu aura en charge les missions suivantes :

- Prise en charge de la décoration et signalétique,
- Prise en charge de la régie technique (régie image et son) de l'évènement.

En ce qui concerne la prise en charge de la décoration et signalétique, le prestataire devra réaliser les éléments suivants :

- Réalisation de la scénographie pour la salle plénière et les ateliers (Image de fond, mobilier de scène, nom de l'évènement, etc.),
- Réalisation de la signalétique.

En ce qui concerne la prise en charge de la régie technique, le prestataire devra également la diffusion des PowerPoint des intervenants avec intégration des dessins d'un humoriste pendant les débats.

Cette prestation comprend la préparation, le montage, le démontage, la pose et l'enlèvement des matériels et des installations nécessaires à l'organisation du colloque ainsi que l'installation de la signalétique. L'offre du titulaire devra tenir compte des informations fournies lors de la visite du site.

La signalétique devra être établie selon l'identité visuelle de l'évènement réalisé sur la base de l'identité visuelle du colloque fournie par NATUREPARIF au début de la mission.

L'ensemble des éléments composant la scénographie et la signalétique devront être repris par le prestataire à la fin de l'évènement.

NB : NATUREPARIF remettra les plans du lieu d'accueil ainsi qu'un descriptif précis du matériel disponible sur les lieux du colloque aux candidats présents à la visite obligatoire des espaces dévolus au colloque pour l'établissement de leur offre (présentation des contraintes techniques des lieux, fluides, sécurité incendie, consignes d'accès au site, stationnement..).

OPTION

- Traduction simultanée de l'évènement en français ou en anglais (interprètes et systèmes d'écoute)

ARTICLE 5 - DUREE DE LA MISSION

Le présent marché est conclu à compter de la date de notification et prendra fin à l'issue du colloque, le 5 mai 2010 au soir ou au plus tard le 6 mai au matin.

La date prévisionnelle de commencement de la mission : mi janvier 2010.

Les délais limites de notification de l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution de l'une des tranches conditionnelles sont comptés à partir de la validation du programme définitif du colloque. La date prévisionnelle de validation est fixée au 15 février 2010.

ARTICLE 6 - CONDITION D'EXECUTION

6.1 - Organisation

Une personne référente sera désignée au sein de NATUREPARIF pour suivre le travail du prestataire. De la même façon, le prestataire désignera au sein de sa structure une personne référente qui sera l'interlocuteur privilégié pour établir les contacts avec NATUREPARIF.

Compte tenu du caractère éphémère des prestations nécessaires à l'organisation du colloque, leur préparation minutieuse revêt un caractère d'importance.

Le prestataire devra faire le nécessaire afin que NATUREPARIF puisse s'assurer que toutes les mesures nécessaires à la conduite du projet ont bien été prises et afin qu'aucun retard ne puisse ultérieurement résulter d'oublis, de lacunes, ou d'éléments nouveaux dont ils n'auraient pu avoir connaissance avant le déroulement de la manifestation.

Le prestataire devra s'adapter aux contraintes définies par le Musée du Quai Branly et les faire connaître, au plus vite, à NATUREPARIF dans le cas où celles-ci n'auraient pas été anticipées.

6.2 - Réunions

Une réunion de lancement sera organisée afin de remettre au titulaire l'identité visuelle du colloque sous format informatique et plus généralement toutes les informations disponibles pour la réalisation des prestations.

NATUREPARIF fournira également au prestataire fin janvier 2010 le programme détaillé définitif du colloque.

6.3 - Livrables

NATUREPARIF remettra les plans du lieu d'accueil ainsi qu'un descriptif précis du matériel disponible sur les lieux du colloque aux candidats présents à la visite obligatoire des espaces dévolus au colloque pour l'établissement de leur offre (présentation des contraintes techniques des lieux, fluides, sécurité incendie, consignes d'accès au site, stationnement..).

NATUREPARIF fournira au prestataire, dès la notification du présent marché, l'identité visuelle du colloque, élément nécessaire à la réalisation de la prestation.

6.4 - Propriété intellectuelle

L'identité visuelle du colloque fournie par NATUREPARIF au prestataire est la propriété exclusive de NATUREPARIF. Le titulaire ne peut en aucun cas les utiliser ou les diffuser pour d'autres manifestations, sauf autorisation préalable et expresse de NATUREPARIF.

ARTICLE 7 - PENALITES DE RETARD

L'organisation du colloque ne doit souffrir d'aucun retard. En conséquence, le titulaire fera le nécessaire pour respecter les dates contractuelles soit, les 4 et 5 mai 2010.

Dans le cas où le titulaire n'exécute pas les prestations exécutables avant la manifestation dans les délais prévus (sauf cas de force majeure ou responsabilité de NATUREPARIF), NATUREPARIF se réserve le droit, après s'être informé auprès du titulaire des raisons des retards, d'appliquer, par jour de retard et avec mise en demeure préalable, des pénalités calculées suivant la formule suivante :

$P = V \times R / 100$, dans laquelle;

P = le montant de la pénalité;

V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable.

R = le nombre de jours de retard.

Cette pénalité s'applique au montant des prestations exécutées avec retard au regard du calendrier de réalisation éventuellement actualisé.

NATUREPARIF
84, rue de Grenelle
75007 Paris

Organisation du colloque
« Biodiversité et Politique : comment convaincre,
comment agir, comment valoriser nos actions »

Lot n°2
« Technique »

Acte d'engagement

Acte d'engagement

Pouvoir adjudicateur contractant :

NATUREPARIF
84 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet du marché :

Organisation du colloque « Biodiversité et Politique : comment convaincre, comment agir, comment valoriser nos actions » qui aura lieu les 4 et 5 mai 2010
Lot n°2 « Technique »

Mode de passation :

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 10 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------------|---|
| Article premier : Contractant | 4 |
| Article 2 : Prix | 5 |
| Article 3 : Délais d'exécution | 6 |
| Article 4 : Paiement | 6 |

Article 2 : Prix

L'évaluation de l'ensemble de la prestation, pour un prix global et forfaitaire, est décomposée de la manière suivante dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et de la T.V.A. :

Solution de base

| Phasage de la mission | Montant H.T. | Montant T.V.A. | Montant T.T.C. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|----------------|
| TRANCHE FERME - Décoration et signalétique - Régie technique <i>1 demi journée : plénière</i> | | | |
| TRANCHE CONDITIONNELLE n°1 - Décoration et signalétique - Régie technique <i>1 demi journée : plénière</i> <i>1 demi journée : 4 ateliers</i> | | | |
| TRANCHE CONDITIONNELLE n°2 - Décoration et signalétique - Régie technique <i>1demi journée : plénière</i> <i>1 journée : plénière</i> | | | |
| Montant total du marché | | | |
| Soit en toutes lettres..... | | | |
| | | | |

Option

| | | | |
|------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|
| OPTION : Traduction simultanée <i>Anglais/français</i> | | | |
| Montant total du marché avec Option | | | |
| Soit en toutes lettres..... | | | |
| | | | |

Les prix indiqués sont réputés complets. Ils comprennent notamment tous les frais liés à la prestation (frais de déplacement, frais annexe, ...)

Aucune variante n'est autorisée.

Les prix sont fermes et définitifs.

Article 3 : Délais d'exécution

Le présent marché est conclu à compter de la date de notification et prendra fin à l'issue du colloque, le 5 mai 2010 au soir ou au plus tard le 6 mai au matin.

La date prévisionnelle de commencement de la mission : mi janvier 2010.

Les délais limites de notification de l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution de l'une des tranches conditionnelles sont comptés à partir de la validation du programme définitif du colloque. La date prévisionnelle de validation est fixée au 15 février 2010.

Article 4 : Paiement

Le pouvoir adjudicateur contractant se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de :*
pour les prestations suivantes :
Etablissement :
Numéro de compte : Clé :Code banque : Code guichet :
- *Ouvert au nom de :*
pour les prestations suivantes :
Etablissement :
Numéro de compte : Clé :Code banque : Code guichet :
- *Ouvert au nom de :*
pour les prestations suivantes :
Etablissement :
Numéro de compte : Clé :Code banque : Code guichet :

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions de concourir.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

Signature du candidat

A

Porter la mention manuscrite

Le

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement*

**Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur dûment habilité**

A

Le

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé

Le

par le titulaire destinataire

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et lettres)* :

3 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

et devant être exécutée par

en qualité de membre d'un groupement d'entreprise.

A le⁵

Signature

⁵ Date et signature originales

Annexe lot n°2 « Technique » - Décomposition du prix global et forfaitaire

| Phasage de la mission | Décomposition de la mission | Intervenants | Temps d'intervention | Coût HT | Coût TTC |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------|----------------------|---------|----------|
| TRANCHE FERME - Décoration et signalétique - Régie technique <i>1 demi-journée : plénière</i> | | | | | |
| TRANCHE CONDITIONNELLE n°1 - Décoration et signalétique - Régie technique <i>1 demi-journée : plénière</i> <i>1 demi-journée : 4 ateliers</i> | | | | | |
| TRANCHE CONDITIONNELLE n°2 - Décoration et signalétique - Régie technique <i>1demi journée : plénière</i> <i>1 journée : plénière</i> | | | | | |
| OPTION : Traduction simultanée - Anglais/français | | | | | |
| MONTANT TOTAL | | | | | |

Les prix indiqués dans le tableau précédent sont réputés complets (coût journalier et coût total). Ils comprennent notamment tous les frais liés à la prestation (frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, frais de réunion, frais annexe, ...)

| | | |
|----------------------------|-------------------|---------------------|
| TRANCHE FERME | TOTAL HT =€ | TOTAL TTC = € |
| TRANCHE CONDITIONNELLE N°1 | TOTAL HT =€ | TOTAL TTC = € |
| TRANCHE CONDITIONNELLE N°2 | TOTAL HT =€ | TOTAL TTC = € |
| OPTION | TOTAL HT =€ | TOTAL TTC = € |

| | |
|------------------------------|----------------------------|
| COUT TOTAL DU CONTRAT | TOTAL TTC = € |
|------------------------------|----------------------------|

Date :

Signature et Cachet :